

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 29
 Représentés : 5
 Pour : 30
 Contre : 4
 Abstentions : 0

OBJET : Budget Ville : Décision Modificative n°3

L'An deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le treize décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; R. LHOSTE, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ANTONUCCI, S. BOURDET, M. FAYE, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

T. NAPOLY	à	D. LAFON
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLETT
V. FONTAINE-BORDENAVE	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
S. CICERONE	à	G. MERGY

Absente : R. BENMERADI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme C. ANTONUCCI est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°190318_5 du 18 mars 2019 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°190520_6 du 20 mai 2019 portant décision modificative n°1,

Vu la délibération n°190926_9 du 26 septembre 2019 portant décision modificative n°2,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative numéro 3 du budget principal communal 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	BP 2019 + DM2	DM2	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 303 168,57	-	7 303 168,57
012	Charges de personnel	20 791 235,00	-	20 791 235,00
014	Atténuation des produits	364 471,00	14 554,00	379 025,00
65	Autres charges de gestion courante	7 665 831,54	37 123,00	7 702 954,54
	Total dépenses de gestion	36 124 706,11	51 677,00	36 176 383,11
66	Charges financières	607 750,00	-	607 750,00
67	Charges exceptionnelles	101 492,00	-	101 492,00
022	Dépenses imprévues		-	-
	Total dépenses réelles de fonctionnement	36 833 948,11	51 677,00	36 885 625,11
023	Virement en section d'investissement	5 364 622,27	-	5 364 622,27
042	Dotations aux amortissements	1 214 033,62	-	1 214 033,62
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	6 578 655,89	-	6 578 655,89
	Dépenses totales de fonctionnement	43 412 604,00	51 677,00	43 464 281,00
	D002 - Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	43 412 604,00	51 677,00	43 464 281,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP 2019 + RAR + DM2	DM2	TOTAL
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	367 244,72	-	367 244,72
204	Subventions d'équipements		-	-
21	Immobilisations corporelles	11 173 562,89	6 500,00	11 167 062,89
23	Immobilisations en cours	9 515 177,28	-	9 515 177,28
	Total dépenses d'équipement	21 055 984,89	6 500,00	21 049 484,89
10	Participations et créances rattachées	60 000,00	-	60 000,00
13	Subventions d'investissement	835 220,00	-	835 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 834 710,00	-	1 834 710,00
26	Participations et créances rattachées		6 500,00	6 500,00
27	Autres immobilisations financières		-	-
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
	Total dépenses réelles d'investissement	23 785 914,89		23 785 914,89
040	Ordre entre section	90 102,00	-	90 102,00
041	Opérations patrimoniales		-	-
	Total dépenses d'ordre d'investissement	90 102,00		90 102,00
	Dépenses totales d'investissement	23 876 016,89		23 876 016,89
	D001 - Déficit d'investissement reporté	4 479 325,82		4 479 325,82
	Total des dépenses d'investissement cumulées	28 355 342,71		28 355 342,71

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

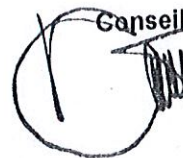
- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme La Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 24/12/2019
Publication/Affichage du 26/12/19 au 26/02/19

Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé

